

Séance du 15 novembre 2018 à 19 heures

Le quinze novembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Arcambal, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOYER Noëlle (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration donnée à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert - procuration donnée à M. JOUCLAS), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), Mme HILT Martine (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-05_15_11_18-DE
Recu le 21/11/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Juridique

Objet : Avis obligatoire du Grand Cahors sur les dérogations au repos dominical accordées par
M. le Maire de Cahors au titre de l'année 2019

4 abstentions : M. TESTA, M. TILLIE, M. TULET, M. PARNAUDEAU

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 novembre 2018
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : M. ALQUIER
Service : Juridique

Objet : Avis obligatoire du Grand Cahors sur les dérogations au repos dominical accordées par M. le Maire de Cahors au titre de l'année 2019

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 a modifié certaines dispositions du Code du travail élargissant les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche en donnant la faculté aux Maires d'autoriser l'ouverture 12 dimanches par an à compter de 2016 au lieu de 5 auparavant.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable auprès :

- du Conseil municipal qui doit rendre un avis simple,
- de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Vous aviez été déjà sollicités par la Ville de Cahors lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2017 afin de vous prononcer sur les dates retenues pour l'année 2018. Aussi, par courrier du 8 octobre 2018, la Ville a sollicité l'avis du Grand Cahors car cette année encore le nombre de dimanches pour le secteur hors automobile excède le nombre de 5 pour l'année 2019.

En effet, il a été retenu 8 ouvertures dominicales pour les commerces de détail hors automobile et 4 ouvertures dominicales pour le secteur automobile comme en 2017 en se fondant sur les demandes de suppression du repos dominical des années précédentes.

Ces propositions ont été parallèlement soumises à l'avis du Conseil municipal lors de sa séance du 6 novembre 2018.

Pour les commerces de détail, autres que ceux de l'automobile, il est proposé le calendrier

suivant pour l'année 2019 :

- 13 et 20 janvier 2019 (Soldes d'hiver),
- 30 juin et 7 juillet 2019 (Soldes d'été),
- 8 septembre 2019 (Rentrée des classes),
- 15, 22 et 29 décembre 2019 (Fêtes de fin d'année).

Pour le secteur automobile, les dimanches proposés correspondent à ceux demandés par le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) :

- 20 janvier 2019,
- 17 mars 2019,
- 16 juin 2019,
- 13 octobre 2019.

Le nombre de dimanches dépassant la limite de 5 pour les commerces de détail hors automobile, il convient de soumettre les dimanches supplémentaires (15, 22 et 29 décembre) à l'avis de notre assemblée conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du travail.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De donner un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail autre que ceux de l'automobile les dimanches 15, 22 et 29 décembre 2019 pour les fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE